

C o p i e

p.B.22.21.0.-

p.B.22.84.50.-

MF

N o t e du Protocole

pour le Chef du Département.

A la suite de l'affaire d'espionnage Steiner et Gerber, le Ministère public nous avait demandé s'il ne nous serait pas possible de limiter le nombre des fonctionnaires des Missions diplomatiques.

La doctrine étant presque unanime dans la négative, nous avons fait une enquête auprès de nos principales Légations pour savoir si, dans la pratique, la question s'était posée à l'étranger.

Si, dans la plupart des cas, les fonctionnaires interrogés par nos Ministres ont confirmé théoriquement l'opinion négative des juristes, cette dernière peut cependant être complétée par un certain nombre de faits :

1. En Argentine, lors du rétablissement des relations avec l'URSS, le Ministère des Affaires étrangères décida de limiter le nombre des agents soviétiques devant fonctionner en Argentine à celui des fonctionnaires argentins admis en URSS.

2. Au Danemark, dans le dessein d'éviter une réaction du côté des Soviétiques, le Ministère a demandé à la Légation des Etats-Unis que son personnel soit réduit dans la mesure du possible.

3. En Espagne, peu avant la deuxième guerre mondiale, le Protocole, qui désirait voir diminuer le personnel des représentations diplomatiques de l'Axe, fit savoir à notre Ministre, lors du transfert d'un de nos agents à Madrid, qu'il serait obligé à l'avenir de ne pas consentir au renforcement du personnel des Légations.

4. En Italie, le Palais Chigi, sans jamais demander que le personnel d'une représentation soit réduit, a pourtant laissé entendre à certaines d'entre elles qu'il ne désirait pas voir leurs cadres s'élargir. C'est ce qu'il a fait, pour éviter les attaques de l'extrême-gauche, avec l'Ambassade des Etats-Unis, enflée des fonctionnaires du Plan Marshall et de la F.A.O. Ceux-ci, tout en bénéficiant des privilèges diplomatiques, ne figurent pas sur la liste publiée par le Palais Chigi.

En outre, les Consuls soviétiques en Italie ont dû fermer leurs portes, l'URSS n'admettant pas de Consuls sur ses territoires.

Signalons que, selon une nouvelle de presse, le Gouvernement hongrois avait demandé au Foreign Office et au Département d'Etat de réduire le personnel de leur représentation à Budapest; cette demande a été repoussée.

Il appert d'une façon générale des réponses à notre enquête que le principal souci, dans la plupart des pays consultés, concerne la représentation diplomatique des Etats-Unis et que celles des pays de l'Est n'ont pas d'effectifs excessifs; le tableau ci-joint vous permettra de le constater : il faut cependant noter qu'il ne mentionne que le personnel diplomatique dont le chiffre peut être jusqu'à deux ou trois fois inférieur à celui des fonctionnaires de chancellerie.

Berne, le 5 novembre 1954.

1 Annexe.

8 mai 1950